

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation José Durussel - JOJ 2020 ; combien de sites seront-ils encore menacés ?

### **Rappel**

*Après la défection pour le curling à Morges, et également les doutes importants de maintien du ski nordique à la Vallée de Joux, les inquiétudes demeurent concernant les sites prévus pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ). Des craintes légitimes pour le Jura vaudois qui pourrait se retrouver sans aucune discipline organisée dans la région. Ce constat est très surprenant, voire inquiétant, sachant que les JOJ débiteront dans moins de deux ans.*

*Dans ce contexte, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :*

- 1. Les différents sites retenus sont-ils aujourd'hui définitifs ?*
- 2. Au vu des refus ou oppositions de ces derniers jours, le Conseil d'Etat a-t-il d'autres alternatives afin d'éventuellement déplacer les sites ?*
- 3. Le Conseil d'Etat avait-il anticipé les oppositions émises par les différentes organisations de la nature sur le site de la Vallée de Joux, ceci trente mois après l'acceptation de la candidature lausannoise par le Comité International Olympique (CIO) ?*
- 4. Quel impact financier les modifications ou changements de sites pour les différentes compétitions auront-ils pour le canton ?*

### **Réponse du Conseil d'Etat**

#### **1) Les différents sites retenus sont-ils aujourd'hui définitifs ?**

Oui, les huit sites hôtes sont aujourd'hui désignés et sont entrés dans une phase opérationnelle. L'intégralité du projet Lausanne 2020 se déroule dans les temps, se trouvant même en avance sur le planning général des Jeux.

Lausanne (hockey sur glace, patinage artistique, short-track, village olympique, place des médailles)

La construction de la nouvelle patinoire de Malley et du Vortex est en avance sur le planning.

Les Tuffes/Station des Rousses (biathlon, combiné nordique, saut à skis)

Le site a déjà accueilli les premières épreuves tests.

Vallée de Joux (ski de fond)

Il convient de bien distinguer les deux procédures en cours à la Vallée de Joux, qui ont été liées dans certains propos, laissant ainsi penser que l'opposition émise par des organismes de protection de la nature pourrait empêcher la tenue des Jeux. Or, il n'en est rien.

En effet, ces associations de protection de la nature s'opposent à un plan partiel d'affectation (PPA), adopté par la commune du Chenit en avril 2018, en vue de la création d'un futur centre d'entraînement

de ski nordique. Cette procédure est conduite pour elle-même, indépendamment de l'organisation des Jeux olympiques de la Jeunesse 2020 (ci-après JOJ). Les installations nécessaires à la tenue des JOJ, dont la condition est qu'elles soient de nature strictement temporaire\*, seront formellement autorisées par le biais de la procédure POCAMA, autorisation qui devrait être prochainement délivrée. Celle-ci attestera du caractère provisoire des aménagements faits pour les JOJ, et tiendra compte des exigences précisées par les organismes de protection de la nature. Pour l'heure, l'ensemble des services de l'Etat concernés ont donné leur accord de principe à la réalisation des premiers travaux de préparation du terrain. Les organisations de protection de la nature et du patrimoine ont été régulièrement informées au fil de l'avancement du projet (et cela encore récemment) et ont donc eu l'occasion de faire connaître leurs exigences, qui ont été prise en compte.

*\* La notion "d'installation strictement temporaires" vise en particulier les mouvements de terrains, les arbres et bosquets coupés ou déplacés ainsi que les installations en dur qui seront aménagées pour les compétitions. Les interventions sur le terrain doivent être réalisées d'ici le mois de mars 2019 pour des compétitions d'essai. Le tout sera remis en état à l'issue des JOJ (étant entendu dans les mois qui suivront).*

#### Leysin (ski acrobatique, snowboard, freestyle)

La mise à l'enquête pour les infrastructures à construire et la modification du PPA est terminée et n'a suscité aucune opposition. Les travaux sont en cours et le planning pourra donc être respecté.

#### Villars (ski-cross, snowboard-cross, ski-alpinisme)

Le site a déjà accueilli les premières épreuves tests.

#### Les Diablerets (ski alpin)

La dernière opposition au réaménagement du secteur Meilleret a été levée en avril 2018. Les travaux sont en cours et le planning pourra être respecté.

#### Champéry (curling)

Le site a déjà accueilli les premières épreuves tests.

#### Saint-Moritz (bobsleigh, skeleton, patinage de vitesse, luge)

Le site a déjà accueilli les premières épreuves tests.

### **2) Au vu des refus ou oppositions de ces derniers jours, le Conseil d'Etat a-t-il d'autres alternatives afin d'éventuellement déplacer les sites ?**

La réponse du Conseil d'Etat à la question 1, ci-avant, démontre que des solutions ont été rapidement trouvées de manière à assurer la tenue des Jeux.

### **3) Le Conseil d'Etat avait-il anticipé les oppositions émises par les différentes organisations de la nature sur le site de la Vallée de Joux, ceci trente mois après l'acceptation de la candidature lausannoise par le Comité International Olympique (CIO) ?**

Oui. C'est la raison pour laquelle les recommandations émises tant par les services concernés du DTE que par le DEIS à l'attention des autorités de la commune du Chenit visaient à traiter de manière distincte les deux projets (centre d'entraînement et JOJ), afin que les difficultés environnementales rencontrées par la réalisation du centre d'entraînement ne compromettent pas l'organisation des épreuves de ski nordique prévues dans le cadre des JOJ. La commune s'est ralliée à cette solution.

### **4) Quel impact financier les modifications ou changements de sites pour les différentes compétitions auront-ils pour le canton ?**

Lausanne 2020 est passé d'un budget de candidature de CHF 36'000'000.- à un budget affiné s'élevant actuellement à CHF 39'800'000.-, dont CHF 4'000'000.- de réserve. Ainsi, hors réserve, le montant des

charges brutes s'élève actuellement à CHF 35'800'000.-, en ligne avec la limite de dépense autorisée par le Grand Conseil dans l'EMPD n°158 accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 8'000'000.- et une garantie de déficit pour subventionner l'organisation de cette manifestation dans le canton de Vaud.

L'impact financier du déplacement du site de Morges vers celui de Champéry est intégré à ce montant, qui correspond aux charges objectivement nécessaires pour réaliser le projet de candidature.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 22 août 2018.

La présidente :

*N. Gorrite*

Le chancelier :

*V. Grandjean*